

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 10 mars 2015, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Sylvain Michon
Rosaire Phaneuf
Pierre-Luc Leblanc
Martin Bazinet

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, secrétaire-trésorière adjointe.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 36-03-15**

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

29.1 Achat de deux appareils de mesure – Orthophosphates et Ph-mètre

29.2 Réparation du tracteur John Deere 6330 – Autorisation des dépenses

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015
4. Acceptation des comptes
5. Période de questions
6. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
7. Loisirs – Information des représentants du CCL
8. Rapport des taxes impayées – Dépôt et décision du Conseil
9. Campagne de vaccination en milieu rural – Demande de services auprès du Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska (CSSSRY)
10. Nomination de l'auditeur externe pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017
11. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Confirmation de l'utilisation des sommes allouées
12. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Mandat au vérificateur pour effectuer la reddition des comptes
13. Demande au MTQ concernant la problématique de vitesse dans le village sur la Route 137
14. Re-certification de l'équipement pour le travail en espace clos
15. Usine d'épuration des eaux usées – Entretien d'un surpresseur
16. Usine d'épuration des eaux usées – Ajout d'un enregistreur de données
17. Projet d'acquisition d'un immeuble aux fins municipales – Autorisation et mandat
18. Fête nationale du Québec – Autorisation pour les dépenses et pour l'organisation
19. Fête familiale du Printemps – Autorisation pour les dépenses et pour l'organisation
20. Pacte rural – Approbation des projets soumis et participation financière de la Municipalité
21. Terrain de baseball – Changement des lumières et ajout de filets – Approbation des dépenses
22. Terrain de pétanque et de fer – Changement d'emplacement et approbation des dépenses
23. Modification de l'entente pour l'organisation du Dek hockey – Approbation
24. Terrain du Dek hockey – Branchement électrique, aqueduc et égout
25. Embauche d'une personne responsable des activités de loisirs

26. Adoption de la résolution concernant la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 3 407 088 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
27. Adoption du règlement numéro 184-15 *modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 de façon à encadrer les marges de recul avant pour la construction d'un bâtiment principal dans le noyau villageois, à modifier la hauteur permise pour un bâtiment principal, à abroger les références au règlement sur les PIIA dans le cas des dispositions relatives au noyau villageois et de permettre l'usage «Habitation multifamiliale isolée» dans la zone CH-102*
28. Adoption du règlement numéro 185-15 modifiant le règlement numéro 10-138 concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemins
29. Divers
 - 29.1 Achat de deux appareils de mesure – Orthophosphates et Ph-mètre
 - 29.2 Réparation du tracteur John Deere 6330 – Autorisation des dépenses
30. Dépôt de la correspondance
31. Période de questions
32. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2015 RÉSOLUTION NUMÉRO 37-03-15

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015, tel que rédigé.

4- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 38-03-15

PAIEMENTS ANTICIPÉS

L1500012	I	Télébec (bureau)	272,70 \$
L1500013	I	Hydro-Québec (divers emplacements)	818,97 \$
L1500014	I	Télécommunication Xittel inc. (internet bassin)	80,43 \$
L1500015	I	Telus (cellulaire voirie)	63,64 \$
L1500016	I	Telebec (internet Pavillon des Loisirs)	75,83 \$
L1500017	I	Ministre du revenu du Québec (D.A.S. prov. - janvier)	5 302,04 \$
L1500018	I	Agence des douanes et du revenu du Canada (D.A.S. féd. - janv.)	1 922,38 \$
L1500019	I	CARRA (RREM janvier)	910,37 \$
L1500020	I	Desjardins Sécurité financière (REER collectif - janvier)	2 085,47 \$
L1500021	I	Desjardins Sécurité financière (assurances collectives - février)	689,56 \$
L1500022	I	Hydro-Québec (divers emplacements)	5 333,63 \$
C1500049	I	Laferte et Letendre inc. (entretien garage, patinoire)	73,40 \$
C1500050	I	Fonds d'information (droit de mutation (3))	12,00 \$
C1500051	I	R. Bazinet & fils ltée (essence mois de janvier)	724,18 \$
C1500052	I	Municipalité de St-Jude (achat d'eau 4 propriétés Grande-Ligne)	1 774,95 \$
C1500053	I	Postes canada (distribution journal municipal)	194,61 \$
C1500054	R	Entreprise Arguy inc. (3e vers. entretien chemins d'hiver)	18 970,56 \$
C1500055	I	Hydro-Québec (éclairage public)	1 051,59 \$
C1500056	D	Praxair (location bouteille d'oxygène pour 3 ans)	458,41 \$
C1500057	I	Laboratoire d'analyses S.M. inc. (analyses d'eau potable/usée)	274,74 \$
C1500058	I	Petite caisse (dépenses au 16 février 2015)	515,66 \$
C1500059	R	Compass Minerals (sel de route)	3 627,14 \$
C1500060	I	Accès Informatique inc. (anti-virus et configuration)	324,66 \$
C1500061	I	BuroPro Citation (fournitures de bureau)	550,93 \$
C1500062	I	Bureau en Gros (Ipod pour activités loisirs)	171,77 \$
C1500063	I	Service de cartes Desjardins (insc. registre véhicule lourd)	62,00 \$

C1500064	D	Develotech inc. (balise pour traverse écoliers)	63,24 \$
C1500065	R	Alexandre Lussier (location système de son disco patinoire)	200,00 \$
C1500066	I	Editions Juridiques FD inc. (maj code municipal - 1 an)	81,90 \$
C1500067	I	Petite caisse (dépenses au 23 février 2015)	438,66 \$
C1500068	I	Postes canada (timbres)	543,83 \$
C1500069	I	Réseau Internet Maskoutains (téléphonie IP - février)	183,96 \$
C1500070	D	Exca-vac (réparation entrée d'eau)	537,25 \$
C1500071	R	Raoul Chagnon (jeux pour Espace Jeunesse)	208,81 \$

TOTAL

48 599,27 \$

SALAIRES VERSÉS EN FÉVRIER 2015

15 297,19 \$

D : Délégation de dépenses

I : Dépenses incompressibles

R : Dépenses autorisées par résolution du Conseil

COMPTES À PAYER

1500072	M.R.C. des Maskoutains (hon. ing. plan d'inter. - cours d'eau - Q-P 2015)	64 281,14 \$
1500073	Entreprises B.J.B. inc. (13 lamp. - rép. oriflammes, lumières, poste pomp.)	8 299,33 \$
1500074	Régie de l'A.I.B.R. (achat d'eau)	19 107,94 \$
1500075	Commission scolaire St-Hyacinthe (contrat fibre optique 2015)	214,27 \$
1500076	Ville de Saint-Hyacinthe (rapport infraction - entraide eau potable)	5 282,32 \$
1500077	Publications municipales (journal municipal février)	1 234,59 \$
1500078	Service EXP inc. (analyse pr trait eaux abattoir)	833,57 \$
1500079	Régie int. d'Acton et des Maskoutains (contrats)	8 618,96 \$
1500080	Josiane Marchand (frais de déplacements au 27 février 2015)	20,25 \$
1500081	Aquatech (contrats)	2 436,13 \$
1500082	Excavation Luc Beauregard (abrasifs, transport)	366,76 \$
1500083	Téléystème du Québec (surveillance garage un an)	172,46 \$
1500084	Automatisation Toro (réparation postes pompage)	1 237,18 \$
1500085	Groupe Ultima inc. (assurance Espace Jeunesse)	12,00 \$
1500086	Mélanie Simard (frais déplacements au 18 février 2015)	78,30 \$
1500087	Entreprise Arguy inc. (4 ^e vers déneigement routes)	18 970,56 \$
1500100	Entreprises A. Bazinet et fils enr. (déneigement 20-21-22 février)	329,83 \$

131 495,59 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN FÉVRIER 2015

Taxes	28 719,04 \$
Permis-lotissement	360,00 \$
Locations	585,00 \$
Publicité	2 160,00 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains (remb. TPS/TVQ)	2 260,65 \$
MRC des Maskoutains (pacte rural)	10 000,00 \$

Ville de Saint-Hyacinthe (dénégement - Cour régional)	5 973,45 \$
Municipalité Saint-Barnabé-Sud (dénégement)	246,42 \$
	<hr/>
TOTAL	50 304,56 \$
	<hr/> <hr/>

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en février 2015 pour un montant total de 48 599,27\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en février 2015, au montant total de 15 297,19\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mars 2015, au montant total de 131 495,59\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de février 2015, au montant de 50 304,56\$.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

6- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Monsieur Sylvain Michon, conseiller, en remplacement de Monsieur le maire, délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de février 2015. Il a été notamment question du dépôt du rapport financier 2014, ainsi que l'adjudication de plusieurs contrats.

7- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs. Aucune rencontre n'a eu lieu. L'inauguration de l'Espace Jeunesse a été un franc succès. Les commentaires ont été très positifs.

8- RAPPORT DES TAXES IMPAYÉES – DÉPÔT ET DÉCISION DU CONSEIL RÉSOLUTION NUMÉRO 39-03-15

Considérant que la vente d'immeubles pour taxes impayées a normalement lieu par la MRC des Maskoutains le 11 juin 2015;

Considérant que suite à des raisons administratives, la MRC des Maskoutains reportera les procédures pour la vente d'immeubles pour taxes impayées au mois d'octobre;

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal et de la date identifiée par la MRC des Maskoutains, la Municipalité doit déposer son rapport sur l'état des taxes impayées lors de la séance du Conseil du mois de mars;

Considérant les informations données par la secrétaire-trésorière adjointe concernant les dossiers 2013;

Considérant que les propriétés accusant un retard pour le paiement des taxes de l'année 2013 doivent être mises en vente pour éviter de perdre des sommes si on excède les délais de prescription;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport des taxes impayées en date du 10 mars 2015;

De n'entreprendre aucune démarche pour vente pour taxes impayées;

De poursuivre les démarches de réclamation auprès du seul propriétaire retardataire;

D'aviser la MRC des Maskoutains.

**9- CAMPAGNE DE VACCINATION EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SERVICES AUPRÈS DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU-YAMASKA (CSSRY)
RÉSOLUTION NUMÉRO 40-03-15**

Considérant qu'un des objectifs de la recommandation 11, formulé dans le projet Famille-Transport, vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

Considérant que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

Considérant qu'à l'automne 2013 et 2014, la MRC a organisé, avec le concours de municipalités locales et le CSSS Richelieu-Yamaska, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

Considérant que la Municipalité de La Présentation souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

Considérant que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CSSS Richelieu-Yamaska, incluant les communications entre les parties et établir les arrangements possibles pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De déclarer l'intérêt de la municipalité de La Présentation à permettre à ses citoyens, au nombre de 2555, de recevoir les services de vaccination offerts par le CSSS Richelieu-Yamaska directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain;

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement;

D'autoriser la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation, une demande au CSSS Richelieu-Yamaska afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier, ou en son absence, le directeur général, à signer tout document requis pour donner suite aux présentes.

**10- NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2015, 2016 ET 2017
RÉSOLUTION NUMÉRO 41-03-15**

Considérant que le conseil doit nommer un auditeur pour l'exercice financier 2015;

Considérant la lettre d'offre de services, datée du 4 mars 2015, de Monsieur André Brodeur, CPA, de la firme Brodeur, Denoncourt, Girouard, CPA inc. fixant les honoraires de vérification à 6 750\$, taxes en sus, pour chacun des exercices financiers 2015, 2016 et 2017;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

De nommer la firme Brodeur, Denoncourt, Girouard, CPA inc., auditeur externe pour les exercices financiers 2015, 2016 et 2017 au montant de 6 750\$ par année, taxes en sus.

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront exécutés.

**11- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – CONFIRMATION DE L'UTILISATION DES SOMMES ALLOUÉES
RÉSOLUTION NUMÉRO 42-03-15**

Considérant que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 39 191\$ pour l'entretien du réseau routier local, pour l'année civile 2014;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe, dûment complété;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

D'informer le Ministère des Transports du Québec (MTQ) que la Municipalité de La Présentation a utilisé les compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

De référer à l'Annexe A mentionnée pour connaître les données financières relatives à ce dossier.

**12- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – MANDAT AU VÉRIFICATEUR POUR EFFECTUER LA REDDITION DES COMPTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 43-03-15**

Considérant que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) exige une reddition des comptes, pour l'année 2014, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Considérant l'offre de services transmise par Brodeur, Denoncourt, Girouard CPA inc. à cet effet;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Brodeur Denoncourt, Girouard, CPA inc. pour effectuer la reddition des comptes pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, pour l'année 2014, au tarif de 300\$, plus les taxes, tel que mentionné dans l'offre de service des consultants, datée du mars 2015;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront exécutés.

**13- DEMANDE FAITE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE DE VITESSE DANS LE NOYAU VILLAGEOIS SUR LA ROUTE 137
RÉSOLUTION NUMÉRO 44-03-15**

Considérant la problématique du non-respect de la limite de vitesse sur la Route 137 dans le noyau villageois;

Considérant que la Municipalité de La Présentation a convoqué une rencontre avec les représentants du Ministère des Transports du Québec pour expliquer la problématique que nous vivons;

Considérant que suite à la rencontre, le Ministère des Transports du Québec nous a fait parvenir un compte rendu de la réunion avec des propositions;

Considérant que pour la problématique de vitesse à l'intersection de la route 137 et de la rue de l'Église, le MTQ refuse d'installer des feux de circulation ou d'implanter des arrêts toutes directions;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité accepte la proposition du Ministère des Transports du Québec à l'effet de rapprocher la zone de 50 km/h des trottoirs, côté Nord, en la faisant commencer juste avant le pont et en déplaçant le pré signal près du village.

**14- RE-CERTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT POUR LE TRAVAIL EN ESPACE CLOS
RÉSOLUTION NUMÉRO 45-03-15**

Considérant qu'en mars 2009, la Municipalité a fait l'acquisition d'équipement pour le travail en espace clos;

Considérant que la re-certification de l'équipement doit être faite annuellement;

Considérant la soumission verbale reçue de la compagnie Acklands Grainger au montant estimatif de 310\$, taxes et frais de livraison en sus, pour une re-certification mineure;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la compagnie Acklands Grainger à effectuer les réparations annuelles obligatoires sur notre équipement pour le travail en espace clos, à un coût estimatif de 310\$, taxes et frais de livraison en sus.

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront exécutés.

**15- USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – ENTRETIEN D'UN SURPRESSEUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 46-03-15**

Considérant les recommandations faites par Aquatech pour l'entretien à faire sur le 2^e surpresseur de l'usine d'épuration des eaux usées;

Considérant que la compagnie Hibon estime un montant de 500\$ pour l'évaluation du surpresseur;

Considérant que nous avons fait faire l'évaluation du 1^{er} surpresseur en 2014 et que nous avons dû le faire reconditionner au montant de 5 900\$;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la compagnie Hibon à faire l'évaluation et à donner le compte rendu à Aquatech;

D'autoriser Aquatech à faire effectuer les travaux d'entretien sur le 2^e surpresseur selon l'évaluation obtenue de Hibon;

D'autoriser le paiement des factures lorsque les travaux seront exécutés.

**16- USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – AJOUT D'UN ENREGISTREUR DE DONNÉES
RÉSOLUTION NUMÉRO 47-03-15**

Considérant les recommandations faites par Aquatech pour la prise de lecture faites quotidiennement à l'usine d'épuration des eaux usées;

Considérant la facture reçue de la compagnie Automatisation Toro inc. au montant de 1 377,82\$;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De ratifier l'achat d'un enregistreur de données, fait chez Automatisation Toro;

D'autoriser le paiement de la facture à la compagnie Automatisation Toro inc. au montant de 1 377,82\$ pour l'installation d'un enregistreur de données.

**17- PROJET D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AUX FINS MUNICIPALES – AUTORISATION ET MANDAT
RÉSOLUTION NUMERO 48-03-15**

Considérant la volonté des membres du conseil de construire un nouvel hôtel de ville ainsi qu'un centre communautaire et sportif;

Considérant les besoins d'espaces de la Commission scolaire pour accueillir les enfants de la municipalité et éviter leur transfert dans des écoles hors du territoire de celle-ci;

Considérant que les lots 3 405 827 et 3 405 825 sont à vendre par la Succession Bertrand Mathieu;

Considérant que le lot 3 405 827 est situé en avant de l'école;

Considérant les discussions qui ont été entamées avec monsieur Fernand Mathieu, liquidateur de la succession Bertrand Mathieu pour l'achat de ces lots;

Considérant que la Municipalité a reçu une évaluation agréée attestant la valeur de cet immeuble;

Considérant les articles 298 à 300 et 916 du Code civil du Québec prévoyant qu'une municipalité peut acquérir des immeubles pour des fins d'intérêt général ou d'utilité publique;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la promesse d'achat/vente préparée par M^e Johanne Brassard, avocate, telle de déposée;

D'autoriser Monsieur le maire, Claude Roger et Josiane Marchand, secrétaire-trésorière adjointe à procéder à la signature de la promesse d'achat/vente tel que présenté et faisant partie intégrante à la présente, ainsi que tous les documents postérieurs qui y donnent effet;

De mandater M^e Martin Lavoie, notaire, pour préparer l'ensemble des actes notariés requis pour effectuer cette transaction, incluant les reçus-quitances, pour un montant estimé à 1 500\$;

D'autoriser le paiement de la facture de M^e Martin Lavoie, notaire, lorsque les travaux seront exécutés.

**18- FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – AUTORISATION POUR LES DÉPENSES ET POUR L'ORGANISATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 49-03-15**

Considérant que la Municipalité organise depuis plusieurs années, des festivités pour souligner la Fête nationale du Québec;

Considérant que la Fête se tiendra cette année le 23 juin 2015, au terrain des Loisirs;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat et à la location de matériel divers pour cette activité;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'organisation de la Fête nationale du Québec qui se tiendra le mardi 23 juin 2015, en soirée, au terrain des Loisirs;

D'approuver la publicité qui sera faite auprès de la population à ce sujet;

D'autoriser la location d'un chapiteau auprès d'Aurèle Lussier, au coût de 1 000\$ taxes incluses;

D'autoriser la location de jeux gonflables chez Location Party Jump, au coût maximum de 1 500\$, taxes incluses;

D'autoriser Royal Pyrotechnie à réaliser d'un feu d'artifice, au montant de 3 479,02\$, taxes incluses;

D'autoriser la réservation des services d'un chansonnier qui est à déterminer, pour animer la soirée;

D'autoriser Sabrina Bayard à faire la demande d'un permis de boisson auprès de la RACJQ pour la vente d'alcool par les membres de la Ligue de balle;

D'autoriser Sabrina Bayard à faire l'achat de tout le matériel requis selon les budgets prévus à cet effet;

D'autoriser le paiement des factures relatives aux achats mentionnés précédemment.

**19- FÊTE FAMILIALE DU PRINTEMPS – AUTORISATION POUR LES DÉPENSES ET POUR L'ORGANISATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 50-03-15**

Considérant que la Municipalité veut, comme à chaque année, organiser une journée d'activités pour souligner la Fête du Printemps;

Considérant que des réservations et des achats doivent être effectués pour préparer l'organisation de cette journée d'activités;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Municipalité à organiser une journée d'activités pour souligner la Fête du Printemps, le samedi 28 mars 2015, de 10 h à 14 h, au Pavillon des Loisirs;

D'autoriser Sabrina Bayard à signer le contrat avec S.M. Événements spéciaux inc., pour installer et animer une mini-ferme, selon les modalités du document transmis par l'entreprise et daté du 27 janvier 2015, au prix de 1 598,15\$, incluant les taxes et tous les frais inhérents;

D'autoriser Sabrina Bayard à signer le contrat avec Calèches Boisvert enr., pour la location d'une calèche de 20 passagers, tirée par des chevaux, incluant le conducteur, au prix de maximum de 700\$ incluant les taxes applicables, pour une présence de 10 h à 14 h;

D'autoriser Sabrina Bayard à louer un chapiteau pour abriter les exposants et à effectuer les achats requis pour l'organisation de cette activité, selon les sommes prévues au budget;

D'autoriser le paiement des achats autorisés et des factures relatives aux contrats mentionnés précédemment lorsqu'ils auront été complétés.

**20- PACTE RURAL – APPROBATION DES PROJETS SOUMIS ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 51-03-15**

Considérant les demandes d'aide financière adressée à la MRC des Maskoutains pour évaluation et approbation, dans le cadre du Pacte rural, par la Municipalité de La Présentation;

Considérant qu'un projet concerne le remplacement des lumières existantes ainsi que l'ajout de filets sur le terrain de balle des loisirs;

Considérant que le second projet consiste à déménager le terrain de fer/pétanque sur le terrain en arrière de l'école ou il y a présentement la tour Internet;

Considérant que la municipalité s'engage à payer le montant des frais excédentaires au montant de la subvention tel qu'indiqué dans les formulaires transmis;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil de la Municipalité de La Présentation approuvent les projets soumis à la MRC des maskoutains dans le cadre du pacte rural, ainsi que la participation financière à la Municipalité tel d'indiqué dans les formulaires transmis;

Que le maire, Monsieur Claude Roger, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation l'entente avec la MRC des Maskoutains dans le cadre du Pacte rural.

**21- TERRAIN DE BASEBALL – CHANGEMENT DES LUMIÈRES – AJOUT DE NOUVEAUX POTEAUX ET ACHAT DE NOUVEAUX FILETS – APPROBATION DES DÉPENSES
RÉSOLUTION NUMÉRO 52-03-15**

Considérant que Sabrina Bayard a demandé des prix pour la fourniture et l'installation de nouvelles lumières, ainsi que pour l'installation d'une partie des poteaux et l'installation des filets, sur le terrain de balle à la compagnie Les Entreprises B.J.B. inc.;

Considérant que Sabrina Bayard, a demandé des prix pour l'achat des filets à trois compagnies :

- Filets Sports Gaspésiens;
- Filets Nad's Nets;
- Les Industries FIPEC inc.

Considérant que des soumissions sont encore à venir pour des poteaux à installer du côté du stationnement;

Considérant que Josiane Marchand a demandé des prix pour l'achat de 9 poteaux à Marc Beaudoin;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Les Entreprises B.J.B. inc. pour l'achat et l'installation de nouvelles lumières au montant de 18 448\$, taxes en sus;

De mandater la compagnie Les Industries FIPEC inc. pour l'achat des filets et des kits d'installation au montant de 9 348.17\$, taxes en sus;

D'autoriser l'achat des poteaux requis du côté du stationnement lorsque les soumissions seront reçues pour un montant maximal de 10 000\$, taxes et livraison en sus;

De mandater Marc Beaudoin pour l'achat de 9 poteaux de 21 pieds pour rehausser les poteaux déjà existants, pour un montant de 58\$/unité, taxes en sus;

D'autoriser Les Entreprises B.J.B. inc. à faire l'installation des 9 poteaux et filets au taux horaire de 85\$;

D'autoriser le paiement des factures relatives à la fourniture et aux travaux mentionnés précédemment.

**22- TERRAIN DE PÉTANQUE ET DE FER – CHANGEMENT D'EMPLACEMENT ET APPROBATION DES DÉPENSES
RÉSOLUTION NUMÉRO 53-03-15**

Considérant que Mario Poirier a demandé des soumissions pour la fabrication de 24 nouvelles boîtes de jeux à :

- Soudure G. l'Heureux;
- Marc Beaudoin.

Considérant que la Municipalité fait l'achat de nouvelles lumières sur le terrain de baseball et que les anciennes seront récupérées pour mettre sur le nouveau terrain de pétanque et de fer;

Considérant que Sabrina Bayard a demandé une soumission à la compagnie Les Entreprises B.J.B. inc. pour l'installation des anciennes lumières du terrain de baseball;

Considérant que des soumissions sont encore à venir pour l'achat des poteaux;

Il est proposé par Sylvain Michon

Appuyé par Martin Bazinet

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat des 24 boîtes de jeux de la compagnie Marc Beaudoin au montant de 7 728\$, taxes en sus;

De mandater la compagnie Les Entreprises B.J.B. inc. pour l'installation des anciennes lumières du terrain balle sur le nouveau terrain de pétanque et de fer au montant de 5 785\$, taxes en sus;

De mandater la compagnie Excavation Luc Beauregard inc. pour effectuer les travaux au montant maximal de 10 735\$, taxes en sus;

D'autoriser l'achat des poteaux requis lorsque les soumissions seront reçues pour un montant maximal de 2 675\$, taxes et livraison en sus;

D'autoriser le paiement des factures relatives aux achats mentionnés précédemment.

**23- MODIFICATION DE L'ENTENTE POUR L'ORGANISATION DU DEK HOCKEY – APPROBATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 54-03-15**

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution numéro 210-11-14 pour l'approbation de l'entente avec le Dek Hockey;

Considérant que des changements doivent être apportés à l'entente;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les modifications de l'entente à l'article 3.11 concernant le poids maximum d'un équipement pour le déneigement;

D'autoriser les modifications de l'entente à l'article 4.18 et 4.19 concernant l'obtention d'un permis de boisson;

D'autoriser les modifications de l'entente concernant les changements de locataires;

D'autoriser, monsieur le Maire Claude Roger, et Josiane Marchand, secrétaire-trésorière adjointe à signer ladite convention de bail, pour et au nom de la Municipalité.

**24- TERRAIN DU DEK HOCKEY – BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE, AQUEDUC ET ÉGOUT
RÉSOLUTION NUMÉRO 55-03-15**

Considérant l'entente avec le Dek hockey, signé le 7 novembre dernier;

Considérant que le début du Dek hockey se fera au printemps 2015;

Considérant l'article 5.5 de l'entente stipulant que les coûts du branchement à faire au réseau électrique d'Hydro-Québec sera partager à 50%-50% entre les deux parties;

Considérant la soumission de la compagnie Les Entreprises B.J.B. inc. pour le branchement électrique;

Considérant la soumission de la compagnie Excavation Luc Beureard inc. pour le branchement au réseau d'égout et d'aqueduc;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Les Entreprises B.J.B. inc. pour le branchement électrique du Dek hockey au montant estimé de 3 285\$, taxes en sus;

De facturer le Dek hockey de la moitié de la facture de la compagnie Les Entreprises B.J.B. inc.;

De mandater la compagnie Excavation Luc Beuregard inc. pour le branchement au réseau d'égout et d'aqueduc pour un montant maximum de 15 825\$, taxes en sus;

D'autoriser les paiements des factures relatives aux achats mentionnés précédemment.

**25- EMBAUCHE D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS
RÉSOLUTION NUMÉRO 56-03-15**

Considérant les besoins d'une personne pour organiser les activités de soccer, le camp de jour, les fêtes municipales et d'autres tâches connexes en loisirs;

Considérant que la personne embauchée travaillera sous la supervision de la coordonnatrice des loisirs;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche d'une personne responsable des activités de loisirs selon la description de tâches fournies par la coordonnatrice des loisirs pour la période d'avril à août 2015 au salaire mentionné au document.

26- ADOPTION DE LA RÉOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE LOT 3 407 088 DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) RÉOLUTION NUMÉRO 57-03-15

Considérant qu'une demande de projet particulier de construction et de modification d'un immeuble en bonne et due forme a été déposée à la Municipalité de La Présentation et que tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation ont été joints à cette dernière;

Considérant que le projet particulier consiste en la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme liés aux projets d'insertion résidentielle en milieu agricole;

Considérant que le projet de construction résidentielle sera réputé inexistant aux fins de l'application des distances séparatrices relatives aux odeurs, et ce, même si l'exploitation agricole est construite ultérieurement à la résidence;

Considérant que le projet n'a pas pour effet d'enclaver une terre agricole puisque le propriétaire du lot 3 408 124 (situé à l'arrière du lot 3 407 088) possède également le lot 3 408 126, contigu à ce dernier, qui est adjacent au rang Salvail Sud;

Considérant que le fait d'autoriser le projet n'entraînera pas de contraintes additionnelles au maintien et au développement des exploitations agricoles à proximité;

Considérant que l'habitation ne pourra en aucun cas être jumelée ou transformée en un «immeuble protégé», tel que défini au règlement d'urbanisme;

Considérant que cette insertion résidentielle n'entraîne pas la création ou l'extension d'une aire d'affectation Agricole mixte résidentielle A2 ou d'une aire d'affectation Agricole mixte résidentielle et commerciale A3, telle qu'identifiée au SAR de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le lot 3 407 088 était subdivisé et vacant au 29 mars 2010, soit la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 09-289 modifiant le SAR de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans l'affectation agricole dynamique A1;

Considérant que le lot 3 407 088 ne se situe pas sur des sols organiques, tel que défini au règlement d'urbanisme #06-81;

Considérant que le lot 3 407 088 est adjacent au rang Salvail Sud, existant au 29 mars 2010;

Considérant que le lot 3 407 088 ne se situe pas en bordure d'une route sous la juridiction du Ministère des Transports;

Considérant que le lot 3 407 088 est desservi par le service d'aqueduc municipal depuis août 1978 (Règlement 290);

Considérant que le lot 3 407 088 a été créé en 1975 et que lors de sa création le lot était conforme au règlement en vigueur;

Considérant que le lot se situe dans une bande riveraine et qu'il dispose d'un droit acquis par rapport à sa profondeur;

Considérant qu'aucun morcellement de lot n'a été effectué dans le but de créer un ou plusieurs lots supplémentaires;

Considérant que le projet ne se situe pas à l'intérieur d'une zone présentant un risque pour la sécurité publique;

Considérant que le bâtiment principal et ses bâtiments accessoires seront implantés de manière à respecter les dispositions du règlement d'urbanisme relatives à la protection des rives et du littoral;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 11 décembre 2014;

Considérant qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 3 février 2015, afin d'expliquer le projet proposé et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucun commentaire à l'égard de ce projet lors de ladite assemblée publique de consultation;

Considérant que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum suite à la publication d'un avis à cet effet, le 5 février 2015 conformément à la loi;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte, lors de la séance du 10 mars 2015, une résolution approuvant la demande pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 407 088.

**27- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 184-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 DE FAÇON À ENCADRER LES MARGES DE REcul AVANT POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LE NOYAU VILLAGEOIS, À MODIFIER LA HAUTEUR PERMISE POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL, À ABROGER LES RÉFÉRENCES AU RÈGLEMENT SUR LES PIIA DANS LE CAS DES DISPOSITIONS RELATIVES AU NOYAU VILLAGEOIS ET DE PERMETTRE L'USAGE «HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE» DANS LA ZONE CH-102
RÉSOLUTION NUMÉRO 58-03-15**

Considérant que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant que suite au dépôt d'un projet d'ensemble dans la zone CH-102 il y a lieu de réviser certaines dispositions particulières applicables au développement de ce secteur et aux dimensions du bâtiment principal;

Considérant que pour tenir compte des modifications en cours relatives au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) il y a lieu d'abroger certaines dispositions applicables dans le noyau villageois afin d'assurer l'harmonie des deux règlements;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2015;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 3 février 2015, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant que le certificat de la secrétaire-trésorière a été déposé pour confirmer que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum suite à la publication d'un avis à cet effet, le 5 février 2015 conformément à la loi;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du présent règlement, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, lors de la séance du 10 mars 2015, le règlement numéro 184-15 intitulé « Règlement n° 184-15 modifiant le règlement d'urbanisme n° 06-81 de façon à encadrer les marges de recul avant pour la construction d'un nouveau bâtiment principal dans le noyau villageois, à modifier la hauteur permise pour un bâtiment principal, à abroger les références au règlement sur les PIIA dans le cas des dispositions relatives au noyau villageois et de permettre l'usage «Habitation multifamiliale isolée» dans la zone CH-102» et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

ARTICLE 2

Le premier paragraphe de l'article 3.1 du règlement numéro 10-138 est remplacé par celui-ci :

La largeur maximale d'une entrée privée donnant accès à la propriété est de onze mètres (11 mètres) alors que dans le cas d'une entrée de ferme et/ou commerciale, le nombre d'entrées est limité à deux (2) et la largeur maximale de chacune de ces entrées est de onze mètres (11 mètres).

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ À LA PRÉSENTATION, CE 10 MARS 2015

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Secrétaire-trésorière adjointe

28- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 185-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-138 CONCERNANT LA FERMETURE ET L'ENTRETIEN DES FOSSÉS DE CHEMINS RÉSOLUTION NUMÉRO 59-03-15

Considérant que la Municipalité de La Présentation a adopté le règlement numéro 10-138, le 7 décembre 2010;

Considérant qu'il est opportun de modifier l'article 3.1 du règlement numéro 10-138, afin de modifier la largeur maximale d'une entrée charretière dans le périmètre d'urbanisation;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 février 2015;

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu copie du présent règlement, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 185-15 *abrogeant le règlement numéro 10-138 concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemins* et qu'il y soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

ARTICLE 2

Le premier paragraphe de l'article 3.1 du règlement numéro 10-138 est remplacé par celui-ci :

La largeur maximale d'une entrée privée donnant l'accès à la propriété est de onze mètres (11 mètres) alors que dans le cas d'une entrée de ferme et/ou commerciale, le nombre d'entrées est limité à deux (2) et la largeur maximale de chacune de ces entrées est de onze mètres (11 mètres).

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ À LA PRÉSENTATION, CE 10 MARS 2015

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Secrétaire-trésorière adjointe

29- DIVERS

29.1 ACHAT DE DEUX APPAREILS DE MESURE – ORTHOPHOSPHATES ET PH-MÈTRE RÉSOLUTION NUMÉRO 60-03-15

Considérant que les appareils de la Municipalité ne sont plus fonctionnels;

Considérant les recommandations faites par Aquatech;

Considérant les soumissions reçues de :

- VWR;
- Veolia.

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat des appareils chez la compagnie Veolia au montant de 647,18\$, plus les frais de livraison et les taxes.

D'autoriser le paiement de la facture relative à l'achat de deux appareils de mesure, orthophosphates et Ph-mètre.

D'autoriser le paiement de la facture lorsque l'achat sera effectué.

29.2 RÉPARATION DU TRACTEUR JOHN DEERE 6330 – AUTORISATION DES DÉPENSES RÉSOLUTION NUMÉRO 61-03-15

Considérant les recommandations faites par Mario Poirier, inspecteur municipal;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De ratifier la réparation du tracteur John Deere 6330 fait chez Les Équipements Laguë;

D'autoriser le paiement de la facture à la compagnie Les Équipements Laguë au montant de 3 155,37\$, taxes comprises.

30- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Rapport des permis émis en février 2015

MRC – Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015

MRC – CPTAQ – Demande d'exclusion – Partie du lot 4 304 060 – Approbation

REGIE INT. – Procès-verbal de la séance du 25 février 2015

REGIE INT. – Rapport financier 2014

MINISTÈRE DE LA FAMILLE DU QC – Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales – convention d'aide financière signée

31- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**32- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 62-03-15**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h39.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Secrétaire-trésorière adjointe